

Interpellation



08-INT-110

Bonus scolaire : quels critères et quel budget ?

Le Département DFJ annonce l'intention d'allouer dès l'automne 2008 un bonus financier à 26 établissements scolaires et de franchir ainsi un premier pas vers des enveloppes différenciées pour les directeurs. Les critères retenus pour sélectionner les établissements qui bénéficieraient des allocations supplémentaires sont les suivants :

- valeur du point d'impôt
- pourcentage de chômeurs
- pourcentage de bénéficiaires du RI
- pourcentage d'étrangers

Si telle est l'intention du département, ces critères sont inacceptables pour le groupe libéral et posent un certain nombre de questions, aussi bien sur leur pertinence que sur leur mise en application.

En ce qui concerne la pertinence, le groupe libéral s'étonne que des critères qui n'ont aucun lien avec l'école et la pédagogie aient pu être choisis. Si le principe de l'enveloppe **pédagogique** se révèle être un bon système il doit avoir un lien direct avec l'activité de l'école et soutenir les efforts pédagogiques des directeurs d'établissements. Une allocation de ressources différenciée se justifie alors sur la base de projets spécifiques relevant de la compétence des directeurs, mesurables et évaluables.

En ce qui concerne l'application des critères choisis, il n'est pas dit à quelle échelle ils devraient être appliqués (par commune ou par établissement) ni comment ces critères évolueraient dans le temps. Et surtout, l'application des critères n'indique pas quelle est l'utilisation prévue des financements supplémentaires. Sans projet pédagogique aucune allocation de moyens supplémentaire ne se justifie.

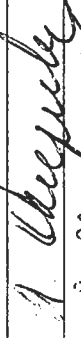
Les libéraux soutiennent une idée de différenciation liée aux notions d'objectifs, de réalisations et d'évaluations. Ils sont favorables à la fixation par chaque directeur d'établissement d'objectifs précis, pédagogiques et sociaux, à une appréciation sur la réalisation de ces objectifs ainsi qu'une publication de ses effets. A ces conditions-là le bonus scolaire a un sens.

Au nom du groupe libéral, je pose donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le choix des critères d'attribution du bonus scolaire à certains établissements a-t-il été validé par le Conseil d'Etat ?
2. Quelle justification le Conseil d'Etat peut-il donner à des critères qui sont extérieurs à l'école et ne tiennent aucunement compte d'aspects pédagogiques et scolaires ?
3. Pourquoi le Conseil d'Etat n'envisage-t-il pas de proposer aux établissements de proposer des projets spécifiques avant qu'une allocation supplémentaire ne leur soit attribuée et de moduler les allocations en fonction des projets ?
4. Quel suivi de l'opération le Conseil d'Etat envisage-t-il, les progrès seront-ils mesurés et les allocations adaptées en fonction d'une évaluation ? Ces résultats seront-ils publiés ?
5. Quelle est la marge de manœuvre donnée aux directeurs d'établissements ? Comment envisage-t-on d'encourager les efforts fournis ?
6. Pourquoi le Grand Conseil n'a-t-il pas été informé de la volonté d'instaurer le système des allocations différenciées à la rentrée 2008 déjà ?
7. Par quel poste budgétaire ces allocations seraient-elles financées ?
8. Quelles sont les compensations budgétaires permettant cette dépense ?

Bussigny, le 16 juin 2008
Claudine Wyssa

Liste des députés signataires – état au 29 janvier 2008

Abbet Raphaël	Chapalay Albert		Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent		Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chatelain André		Durussel José
Amstein Claudine	Chevalley Christine		Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chevalley Edna		Epars Olivier
Apothéloz Stéphanie	Chollet Jean-Luc		Fardel Claude-André
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc		Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme		Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Clot Bertrand		Feller Olivier
Bally Alexis	Cornamusaz Philippe		Ferrari Yves
Bavaud Sandrine	Cornaz-Rovelli Valérie		Flora-Guttmann Martine
Bernhard Maximilien	Cornut Michel		Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena	Courdesse Régis		Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	De Preux Patrick		Gaudard Jean-Pierre
Bonjour Eric	Debluë François		Gay Vallotton Michèle
Bonny Dominique-Richard	Décaillet Anne		Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décosterd Anne		Girardet Lucas
Borloz Frédéric	Delacour André		Gardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline	Depoisier Anne-Marie		Glutz Félix
Brélaz François	Deriaz Philippe		Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel		Golaz Olivier
Buffat Michaël	Despot Fabienne		Gorrite Nuria
Cachin Jean-François	Devaud Grégory		Grandjean Pierre
Calpini Christa	Dind Claudine		Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel		Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 29 janvier 2008

Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Rochat Pierre
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rod Armand
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jufer-Tissot Nicole	Mossi Michele	Savary Marianne
Jungclauss Delarze Suzanne	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Junod Grégoire	Pache Rémy	Schwaab Valérie
Kaelin Pierre	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Kohl Dominique	Perrin Jacques	Streit Christian
Labouchère Catherine	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Peters Lise	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venizelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Rey-Marion Aliette	Wyssa Claudine
Melly Serge	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre